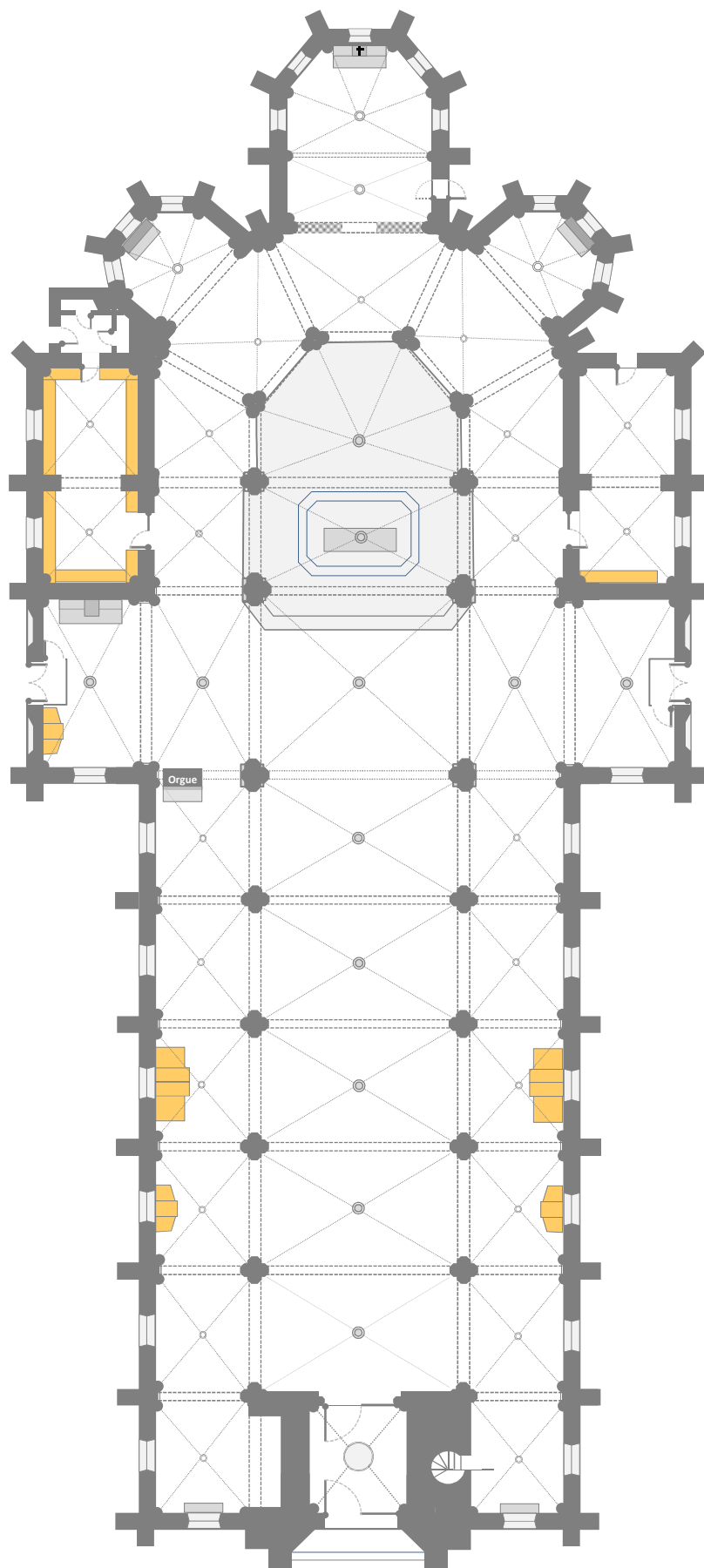




ASPCRB

**1 - Histoire de l'église
Notre-Dame**

Plan de l'église Notre-Dame

Histoire de l'église Notre-Dame de Beaupréau

Diagnostic Architectural et Patrimonial (AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) Mairie de Beaupréau, juin 2013 :

X^e siècle - Les Mauges sont finalement rattachées au diocèse d'Angers, Foulques Nerra, comte d'Anjou, ayant pris cette partie du territoire nantais vers l'an 1000.

XI^e siècle - La formation territoriale de Beaupréau se crée dès 1062 autour de deux pôles distincts : le château, construit pour un vassal de Foulques Nerra pour défendre les Marches de la Bretagne et le prieuré Saint Martin, également établi au XI^e siècle et haut-lieu d'influence politique et religieuse à l'époque médiévale dans la région. En peu de temps, une concentration d'habitations vient se créer près du noyau castral, bientôt protégée par des palissades en bois puis par des murailles. Le territoire est alors mentionné sous la forme latinisée de Bello Pratello vers 1075, c'est-à-dire « beau pré ». Préau, à l'époque médiévale vient de l'ancien français prael (attesté vers 1165) issu du bas latin pratellu diminutif de pré (du latin pratum) qui a donné le terme « préau » actuel par évolution sémantique.

A cette époque et ce jusqu'à la révolution, on ne parle pas de communes, mais de paroisses. Ainsi, à l'époque médiévale, on distingue séparément la paroisse Notre-Dame de Beaupréau et le bourg Saint-Martin. La paroisse et l'église de Saint-Martin furent édifiées sur les terres de Beaupréau par Giroire, petit-fils de Josselin de Rennes, seigneur de Beaupréau, sûrement dans la deuxième moitié du XI^e siècle. Il en fit ensuite don aux moines de Saint-Serge d'Angers. Tout le territoire en dehors des murs était alors dépendant de Saint-Martin (à l'exception du faubourg de la Juiverie (ou faubourg du Sépulcre) et d'une partie du faubourg de Bel-Air).

Les églises Notre-Dame de Beaupréau

Beaupréau à travers les âges, d'après les articles de René Plaud (bulletin municipal 1983-1989) ICI Beaupréau, novembre 2020

L'église Notre-Dame était primitivement située à l'intérieur du château, à côté de la chapelle Sainte-Croix. Propriété des seigneurs de Beaupréau, depuis leur construction au XI^e siècle, les deux édifices furent donnés par eux, le siècle suivant, aux moines de Saint-Serge, résidant à Saint-Martin.

Trop petite déjà pour l'époque, l'église Notre-Dame fut abandonnée au moment de reconstruction du château, à la fin du XV^e siècle. Les palissades antérieures furent remplacées par d'épaisses murailles et l'enceinte agrandie. Une nouvelle église, dédiée le 3 Août 1483, sous le vocable de Sainte-Croix, fut construite dans cette enceinte.

Extraits du Diagnostic de l'AVAP Beaupréau :

1. Collégiale (ancienne église Notre-Dame puis chapitre Sainte-Croix) : Il s'agit de la première église paroissiale de Beaupréau alors appelée église Notre-Dame, qui daterait du premier quart du XI^e siècle (tout comme la motte castrale). Elle succède à la chapelle du château (chapelle Sainte-Marie disparue au XV^e siècle) devenue trop exigüe. Edifice de plan allongé à structure romane et orienté, il possédait deux niveaux de baies disposées sur le chœur, une toiture à deux versants et un clocher carré.

Un chapitre de chanoines à des fins humanitaires (éducation des enfants démunis) y est ensuite fondé en 1545 par Charles de Bourbon et son épouse Philippe de Montespédon. Les chanoines étaient chargés d'y chanter aux heures canoniales assistés par des enfants de chœur. Ces derniers étaient donc instruits par les chanoines entre les différents offices.

2. Ancienne église Notre-Dame (antérieurement chapelle du Sépulcre puis Eglise Sainte-Croix) Cette église datant de la deuxième partie du XV^e siècle (du nom de Sainte-Croix) devient l'église paroissiale en 1545, lorsque le chapitre Sainte-Croix fondé par Charles de Bourbon s'installe dans l'ancienne église Notre-Dame. Elle prend alors le nom de l'ancienne église paroissiale : Notre-Dame. D'après les plans historiques, il s'agissait d'une église à plan allongé avec un chœur demi-circulaire, qui fut agrandie et transformée en 1822. Elle était située extra-muros, derrière la porte d'Anjou et située approximativement sur l'îlot de l'actuel emplacement de l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame. Elle fut détruite en 1863, suite à la construction d'une nouvelle église paroissiale rue du Maréchal Foch.

3. Eglise Notre-Dame de Beaupréau, rue du Maréchal Foch C'est en 1853 que la décision de remplacer l'ancienne église paroissiale Notre-Dame (anciennement Sainte-Croix) est prise. Mlle Pauline L'Huillier offre donc un terrain à la commune rue Maréchal Foch. De style néogothique, la nouvelle église y sera construite en 1863 par l'architecte Alfred Tessier. Le gros œuvre est composé de schiste et de moellons enduits, les encadrements des baies sont eux en tuffeau et la toiture est couverte d'ardoise. L'église propose un plan en croix latine de type basilical, d'une longueur totale de 72 mètres, avec une largeur de transept de 31,20 mètres et une hauteur du clocher de 50 mètres. Elle comporte une nef centrale, deux bas-côtés qui se poursuivent dans le chœur surmontés d'arcs boutants, un transept et un chevet flanqué de trois chapelles rayonnantes. Cette église renferme le plus bel ensemble de verrières historiées de l'Ouest. Ces vitraux que l'on doit à Heinrich Hely (1875) relatent les épisodes de l'Histoire de France en lien avec l'Eglise et sont inscrits par arrêté du 1er septembre 2006.

Extraits de la brochure «Beaupréau à travers les âges» de René PLAUD et les Archives départementales - ICI Beaupréau 2020 :

Le château seul et ses dépendances furent longtemps tout Beaupréau ! La ville elle-même, renfermée dans l'enceinte fortifiée, ne comptait pas 400 habitants. La paroisse Saint-Martin, dans laquelle se trouvait le monastère de Saint-Serge, était de loin la plus importante, elle comptait plus de 2.000 habitants !

Délimitations des deux paroisses

Une modification des limites paroissiales, en vue d'un meilleur équilibre, devenait indispensable. Au début du XIX^e siècle (décembre 1819), René-François Oger, maire de la commune et ville de Beaupréau en faisait officiellement la demande au préfet et à l'évêque d'Angers.

C'est alors que Monseigneur Montault, en accord avec les autorités civiles et religieuses, trancha la question par son **ordonnance du 5 janvier 1821** :

Charles Montault par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, évêque d'Angers,

Vue la requête qui nous a été présentée au mois de décembre 1819, par monsieur Oger, maire de la commune et ville de Beaupréau ;

Vu l'avis de monsieur Alexandre-Emeric de Durfort, marquis de Civrac, colonel chevalier de Saint-Louis, et de monsieur Urbain Loir-Mongazon, prêtre, principal de l'école ecclésiastique de Beaupréau, nommés commissaires, l'un par le préfet du Département de Maine-et-Loire, et l'autre par nous ; ledit avis, en date du 26 février 1820 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Beaupréau, du 29 juillet suivant qui adopte l'avis de MM. les commissaires, ensemble l'approbation de M. le Sous-Préfet de Beaupréau, du 25 août 1820 ;

Vu le plan visuel de circonscription des deux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Martin de Beaupréau ;

Vu aussi l'arrêté de monsieur le Préfet, en date du 10 novembre 1820 par lequel il autorise la nouvelle circonscription, telle qu'elle est tracée sur le plan au trait ;

Considérant que, d'après l'ancienne circonscription, plusieurs maisons qui joignent l'église Notre-Dame font partie de la paroisse Saint-Martin ;

Considérant que cette succursale se compose de plus de 2.000 âmes, tandis que la paroisse de Notre-Dame, cure, chef-lieu de canton et d'arrondissement n'a que 400 habitants et qu'il est plus avantageux que la population soit mieux répartie entre les deux paroisses, afin que les habitants reçoivent plus facilement les secours de la religion ;

Ordonnons, en conséquence, que les habitants des faubourgs et campagne ci-dessus dénommés cesseront d'être paroissiens de l'église Saint-Martin de Beaupréau et feront désormais partie de la paroisse Notre-Dame, accordons à perpétuité la juridiction spirituelle sur lesdits habitants, au curé de Notre-Dame et à ses successeurs...

Nous avons ordonné et par les présentes ordonnons que les maisons des faubourgs et campagne qui se trouvent à l'occident, dépendront de la paroisse Notre-Dame, et que toute la partie orientale restera à Saint-Martin...

Ainsi, d'après le plan visuel, en partant de la porte principale de l'église Notre-Dame et se dirigeant vers le nord, par la route de Chalonnes jusqu'au chemin du Pré-Archer, suivant la direction occidentale de ce chemin, passant par la Sablière, arrivant dans la route de Beaupréau à Montrevault vers le Moulin des Landes, et continuant dans cette route jusqu'aux confins de la commune, le faubourg de Mondevie, le Pré-Archer, le Sablé, le Moulin des Landes, le Chêne-Hubert et la Miottière, qui se trouve à gauche, seront de la paroisse Notre-Dame.

La métairie de la Haute-Prée, les borderies des Hommes, de Renard et de la Chaudronnerie et le moulin de Jouselin, situés sur la rive gauche de l'Evre, au milieu de Beaupréau sont aussi réunis à la paroisse de Notre-Dame. La paroisse de Saint-Martin conservera son bourg, les hameaux du Pré, des Marinettes, de Versailles et toutes les métairies, borderies et moulins à la partie orientale, contenus dans la ligne de démarcation ci-dessus fixée pour servir de territoire aux deux paroisses.»

L'église Notre-Dame était primitivement située à l'intérieur du château, à côté de la chapelle Sainte-Croix. Propriété des seigneurs de Beaupréau, depuis leur construction au XI^e siècle, les deux édifices furent donnés par eux, le siècle suivant, aux moines de Saint-Serge, résidant à Saint-Martin.

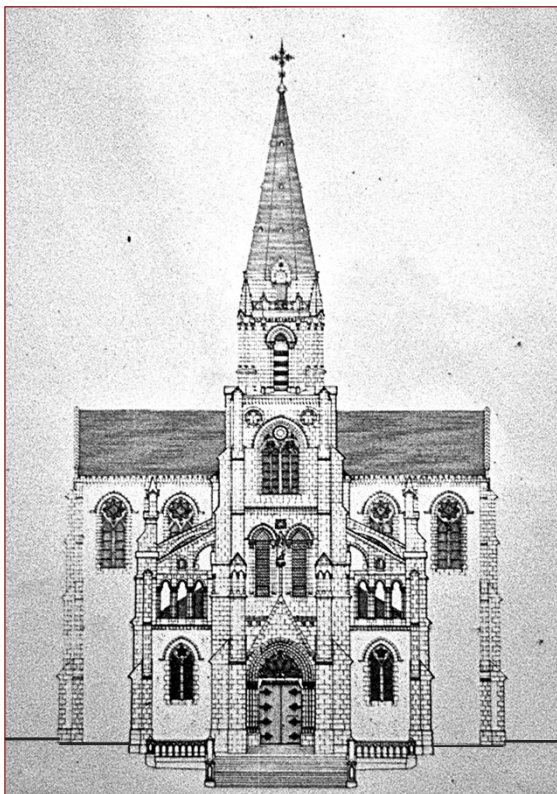
Après la Révolution, les catholiques de Notre-Dame se rendaient dans un nouvel édifice; construit en forme de temple grec, qui fut agrandi en 1822 par la suite des changements apportés à la paroisse. C'est à partir de 1854 que la population décida de construire l'église NOTRE-DAME qui existe actuellement. L'ancienne fut démolie en 1863. Cependant, l'emplacement choisi, ainsi que celui du nouveau cimetière, se trouvaient sur des terrains faisant partie de la Paroisse de SAINT-MARTIN !

En conséquence, une autre **Ordonnance épiscopale**, en date du 15 mars 1869 fut promulguée. Elle annexait à la Paroisse Notre-Dame les terrains comprenant le cimetière actuel et l'église.

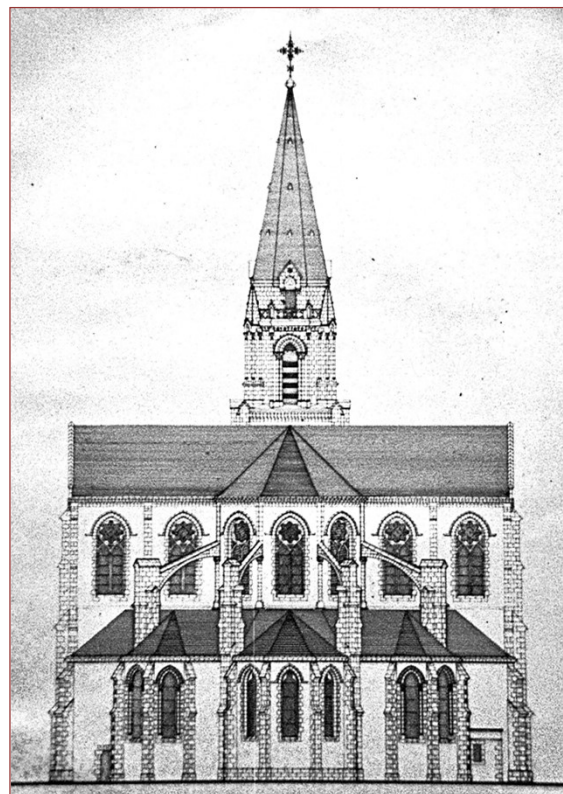
Construction de l'église Notre-Dame

Consécutivement à l'ordonnance du 5 janvier 1821, sur les nouvelles délimitations des deux paroisses, l'affluence des paroissiens dans l'église Notre-Dame était plus importante. Bien qu'elle fût agrandie en 1822, elle ne pouvait plus répondre aux besoins de la paroisse. Devant ce manque de place et aussi son état de vétusté, la décision fut prise en 1853, par le Conseil de Fabrique et M. René LEBRETON, curé de la paroisse, de construire une nouvelle église Notre-Dame. La mission fut confiée à l'architecte bellopratain Alfred TESSIER.

Alfred TESSIER est né en 1827 à La Suze-sur-Sarthe, il fut l'élève de l'architecte Tournesac, l'un des pionniers de l'art néogothique qui introduisit ce style en Maine-et-Loire. Alfred Tessier va reconstruire dans l'Ouest de l'Anjou un très grand nombre d'églises endommagées durant la Révolution et réparées souvent hâtivement au début du XIX^e siècle. Habitant à Beaupréau, il œuvre sur «plus de 150 églises» dont 24 dans les Mauges entre 1856 et 1896, concentrant le plus de chantiers entre 1863 et 1878. Sa proximité le prédispose à un large rayon d'action sur le territoire facilitant visites et suivis de chantiers. Architecte majeur pour les Mauges, il eut pour associé et successeur son fils Alfred-Marie Léopold, qui meurt le 28 janvier 1908 au Fief-Sauvin. Alfred Tessier est notamment l'auteur de Ste-Thérèse d'Angers, l'abbatiale de Bellefontaine, Notre-Dame de Cholet et la basilique Notre-Dame de Montligeon (Orne). Alfred Tessier décède en 1903 à Beaupréau.



Porche de l'entrée de l'église ND



Chevet avec 3 chapelles rayonnantes

Relevé 1987 - Charles de DANNE - Jacques FIXEL Architectes DPLG

Architecture de l'église Notre-Dame

"BEAUPREAU - L'EGLISE NOTRE-DAME" Municipalité de Beaupréau - IPA Beaupréau (octobre 1987)

C'est dans le style gothique du XIII^e siècle, considéré au XIX^e siècle comme le meilleur représentant de la foi chrétienne, que fut rebâtie l'église Notre-Dame de Beaupréau... L'érudit angevin Godard-Faultrier approuva le choix de ce style par ces termes : "C'est le plus convenable aux aspirations de l'âme en matière religieuse et le plus élégamment souple et beau du point de vue artistique".

Pour cette raison l'édifice présente les caractéristiques du XIII^e siècle. A l'extérieur la façade principale s'inspire de celle de Saint-Pierre de Caen ; mais Tessier opte pour une élévation à quatre niveaux alors que le modèle n'en possède que trois. Les murs latéraux sont divisés en travées séparées par des arcs-boutants issus du XIII^e. Le chevet est à pans coupés et flanqué de trois chapelles rayonnantes ; l'architecte a créé un jeu de volumes par les toitures à différentes hauteurs telles que l'affectionnait le gothique. A l'intérieur de la nef, le transept et les bas-côtés qui se poursuivent dans le chœur, offrent le même type de voûtement : des travées de voûte d'ogives sur doubleaux retombant sur des piliers cantonnés de quatre colonnettes. Un des aspects primordiaux de l'édifice est le traitement de la hauteur des voûtes.

Bénédiction de la 1ère pierre : 26 mai 1857, le même jour que la 1ère rentrée du Collège restauré (caserne militaire de 1830 à 1849) - Achèvement : 1863 (hors chapelles absidiales et sacristies)

Sa consécration :

Le jeudi 24 juillet 1862 après la cérémonie de distribution des prix au Collège ; par trois évêques :

- Mgr Félix Fruchaud, consécrateur, évêque de Limoges, futur archevêque de Tours, natif de Trémentines et frère du curé de Montrevault, Dominique Fruchaud (inauguration de sa nouvelle église Notre-Dame deux jours auparavant)
- Mgr Joseph Guibert, archevêque de Tours, futur cardinal-archevêque de Paris (successeur de Mgr Darboy, exécuté par les Communards en 1871, il approuvera le Vœu national au Sacré-Cœur en 1872)
- Mgr Guillaume Angebault, évêque d'Angers, ancien élève de M. Mongazon au collège de Beaupréau, ami de Mgr Guibert et célébrant-assistant lors l'ordination épiscopale de Mgr Fruchaud

La translation des reliques se fait en procession depuis l'ancienne église Notre-Dame jusqu'à la nouvelle.

1906 : INVENTAIRE DE L'EGLISE NOTRE-DAME

Le 6 mars 1906 eut lieu l'inventaire de l'église Notre-Dame, suite à la Loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Dans la sacristie une porte donnant vers l'extérieur a été fracturée par les soldats de la 77^{ème} Compagnie, en raison de la résistance des paroissiens, qui refusaient l'inventaire de l'église.

En mémoire à cet évènement deux plaques sont fixées sur la porte qui a été restaurée, sur lesquelles sont inscrits :

« Cette porte a été cambriolée le 6 mars 1906, par ordre de Monsieur BECHADE Sous-Préfet de Cholet & de Monsieur BERNARDEAU Receveur à Beaupréau Délégués de Monsieur BASCOU Préfet de Maine-&-Loire en exécution de la loi du 9 décembre 1905 »

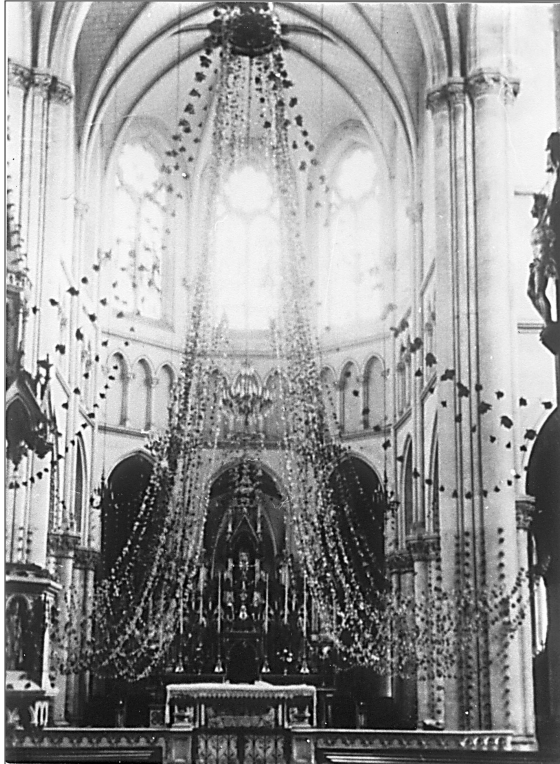
« Elle a été rétablie le 1^{er} avril 1906 par la générosité spontanée des fidèles de la paroisse MM^{RS} J. MENARD Curé-doyen, J. BRICARD Vicaire, Duc de BLACAS Maire, D^R SIMON Président de la Fabrique »



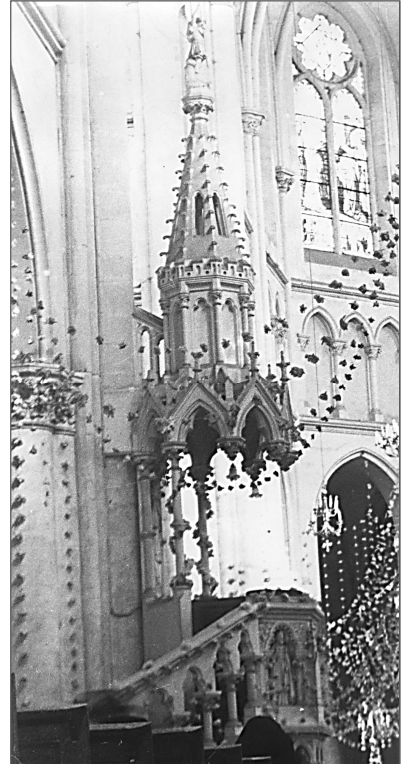
Le 6 mars 1906, assistance nombreuse lors de l'inventaire de l'église Notre-Dame



Le 1^{er} avril 1906, pendant la cérémonie de la Réparation de la porte cambriolée



Le Chœur de l'église Notre-Dame en 1930



La Chaire

Aménagement du Chœur de Notre-Dame (1959)

Suivant les articles, du Directoire ci-dessous, un réaménagement du Chœur a été réalisé, par Louis AUDOUIN, curé de Notre-Dame de Beaupréau 1940/1965.

Directoire pour la pastorale de la messe à l'usage des diocèses de France, adopté par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de novembre 1956.

Art. 43 - La décoration de l'autel sera vraie, on évitera toute contrefaçon dans la matière même, dans la forme, dans le luminaire, dans l'ornementation.

L'autel doit recevoir une décoration simple. Sa dignité ne sera que mieux sauvegardée, s'il est seulement garni de nappes unies et propres tombant des deux côtés, du Crucifix, et des chandeliers strictement nécessaires. On peut ajouter, les jours de fête, quelques fleurs fraîches dans des vases.

Art. 45 - Lorsqu'on bâtit ou qu'on restaure un autel, on doit veiller à laisser autour de lui un espace suffisamment grand pour manifester sa dignité et permettre le déploiement des cérémonies

b) L'autel face au peuple

Art. 50 - Les rubriques du missel reconnaissent comme légitime, la célébration face au peuple (Ritus servandus, V, § 3). Elle peut faciliter la participation des fidèles ; elle attire leur attention sur certains gestes importants : offertoire, petite élévation, fraction du pain.

Les travaux envisagés

Le curé Louis Audouin, souhaitait mettre en valeur la Croix du Christ dans le Chœur, afin de réaliser ces travaux, il a mis en œuvre la destruction du maître-autel, mais également celle de la chaire, des deux autels latéraux du transept et celle de la décoration du Chœur (candélabres lustres, statues, etc...)

« Pour l'exécution de ce projet, il a fallu évidemment faire disparaître le retable monumental qui surmontait l'autel. Ainsi dépouillé de toutes ses surcharges, l'autel laisse apparaître au faite de l'ogive centrale, la grande image du Christ en Croix qui s'offre à la vénération des fidèles.

Ces transformations ont bien provoqué quelques regrets et même quelques peines chez les vieux paroissiens de Notre-Dame. Je m'en excuses près d'eux. Mais, il semble que l'effet surprise passé, la quasi-unanimité s'est faite. »

Source : Bulletin paroissial, église Notre-Dame de Beaupréau 1959 - Dominique BEAUMON

Architecture extérieure de l'église Notre-Dame



Façade de l'entrée de l'église Notre-Dame
Sous licence : Créative Commons



Contreforts et arcs-boutants de la nef et bas-côtés
ASPCRB



La statue de la Sainte-Vierge au-dessus du porche
ASPCRB



Le transept droit de l'église Notre-Dame
ASPCRB